



CHAMPIONNAT ANNUEL OSIRIS
FÉVRIER À DÉCEMBRE 2023
CERCLE DE VOILE DE CAZAUX-LAC
GRADES 5A – B – C

AVIS DE COURSE

1. RÈGLES

Le Championnat sera régié par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
Les règlements fédéraux,

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec la FFVoile, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation en eaux intérieures exposées.
- 2.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur site.
- 2.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

3. PROGRAMME

- 3.1. Confirmation d'inscription : le matin de chaque épreuve ou course.
- 3.2. Jours de course : voir calendrier Osiris du CVCL, sur le site du club.
Plus les épreuves du YCIB suivantes :
- Régata des 3 Ports
 - Les 6 heures de Biscarrosse

4. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 4.1. Les instructions de course seront données lors des différents briefings.

5. LES PARCOURS

- 5.1. Les parcours seront définis lors des différents briefings.
- 5.2. L'emplacement de la zone de course est le Lac de Cazaux-Sanguinet

6. SYSTEME DE PENALITE

- 6.1. Application de la RCV 44.1 : pénalité de deux tours.

7. CLASSEMENT

- 7.1. 5 courses devront être validées pour valider le championnat.
- 7.2. Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 7.3. Le système de classement est le suivant : Système de points a minima de l'Annexe A
- 7.4. Chaque épreuve listée ci-dessus fera l'objet d'un classement sec (sans retrait de la plus mauvaise manche).
- 7.5. Spécificités des Championnats de Printemps et d'Automne :
 - Chaque Championnat se compose de trois manches (trois dates) chacun.
 - Chaque manche peut se composer d'une ou plusieurs courses.
 - Le classement de chaque Championnat se fera en retirant la plus mauvaise course au-delà de 3 courses validées.
- 7.6. Un bateau officiant en tant que comité, l'épreuve non courue lui rapportera 0 point. La récupération des points n'est possible qu'une seule fois au cours du championnat annuel, et pour la première épreuve faite en tant que comité, uniquement.

8. COMMUNICATION RADIO

- 8.1. Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

9. DECISION DE COURIR

- 9.1. La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).